

Compte-rendu du Conseil du 8 octobre 2024

Etaient Présents : David Ambrosetti (Du LAM), Pascale Antolin (DU CLIMAS), Béatrice Collignon (Directrice ED), Rémi Castets (DU D2IA), Mariella Causa (DU CLLE), Bernard Coly (Biatss), Chantal Duthu (RA ED), Olivier Devillers (DU AUSONIUS), Jean-Paul Engélébert (DU PLURIELLES), Raphaël Estève (DU AMERIBER), Vincent Liquète (DU MICA) , Caroline Le Mao (DU CEMMC) , Kim-Sang Ong-Van-Cung (DU SPH) Pierre Sauvanet (DU ARTES), Agnès Vatican (Directrice des Archives départementales de la Gironde-en visioconférence) Sandrine Vaucelle (DU Passages),

Représentants des doctorants : Clément Séchaud, Eugénie Galasso, Bernard Peyrical, Noémie Marques, Damien Sans, Elina Moreno, Guillaume Aranciaba

Etaient excusés : Laurent Houssais (DU Histoire de l'Art), Antoine Weidmann (représentant doctorant), Emma Harlet (représentante doctorante), Lucas Lopez (représentant doctorant), Joël Brouch (directeur OARA)

Absents : Sébastien-Yves Laurent (DU IRM, invité permanent), Urtzi Etxeberria (DU IKER)

Ordre du jour

1. Vie de l'ED

- Compte-rendu des Conseils d'avril et mai 2024, **VOTE**
- Règlement intérieur : points de discussion et **VOTES**

2. Budget 2024

- Troisième campagne de soutien aux doctorants : résultats de la Commission d'arbitrage, **VOTE**
- Information sur l'état des dépenses au 4 octobre

3. Thèses - Point sur la campagne d'admission

4. L'offre de formation :

- Point sur la répartition de l'offre entre les trois catégories de formation
- Point sur les types d'intervenants, selon leur statut

5. Déroulé de la thèse - **VOTES**

- Demande de direction sans HDR à titre dérogatoire
- Demandes de co-directions
- Demande de soutenance en anglais
- Demande de rédaction en anglais

6. Questions diverses – informations

- Mercredi 9 octobre, à partir de 16h30 : cérémonie de remise des diplômes, salle des spectacles
- Mercredi 23 et jeudi 24 octobre : journées de rentrée de l'ED, pré-programme.

12h30 : Conseil restreint aux directeurs et directrices des Unités de recherche



Vie du Conseil

Béatrice Collignon (BC) accueille, suite à l'élection de la nouvelle équipe présidentielle, le nouveau VP Recherche Nicolas Labarre. Les membres absents sont excusés et sont annoncées les démissions de deux personnalités extérieures : Laurent Dudych et Marie-Christine Baggio.

Les comptes-rendus du 9 avril et 7 mai 2024 sont soumis au vote : ***ils sont approuvés à l'unanimité.***

1. Points du règlement intérieur à discuter et voter

a. Les commissions ad-hoc.

Elles relèvent de deux types : Commissions ouvertes et Commissions fermées.

▪ Les Commissions ouvertes :

Rappel du contexte : en 2016, pour le nouveau contrat d'établissement, le choix – discuté et approuvé par le Conseil – a été de ne pas constituer de Bureau de l'ED et d'avoir recours à des Commissions *ad hoc* pour traiter de sujets récurrents ou se présentant ponctuellement.

Composition : peuvent participer à ces Commissions tous les membres du Conseil qui le souhaitent et le peuvent, sans distinction de statut. En rapport avec l'objet de la Commission (aides financières, offre de formation, autre) des personnels de l'ED y sont invités. Tous les présents participent aux débats.

Modalités de validation : Les décisions prises sont validées par vote des membres présents (pas de procuration). Voix électives : Direction ED (BC et CD), direction des UR présentes (1 voix / UR), représentants des doctorants (maximum : 5 voix), personnalités extérieures (1 voix / pers). Le Conseil de l'ED suivant valide ensuite ces décisions.

▪ Les Commissions fermées :

Il y a deux Commissions de ce type : la Commission d'octroi des postes ATER dont l'ED est chargée par l'établissement de l'attribution et la Commission chargée du Concours d'attribution des contrats doctoraux de l'établissement.

La Commission d'octroi des postes ATER dont l'ED est chargée par l'établissement de l'attribution. Le modèle est celui, adapté, des COS.

Composition : les 16 directions d'UR (1 seule personne/UR, DU ou DA), VP recherche, directrice (ou directeur) de l'ED, pas de représentants des doctorants, ni de personnalités extérieures.

Voix électives : les directions des UR présentes, pas de procuration.

NB : Directrice (ou directeur) de l'ED et VP recherche ne votent pas.

Critères d'évaluation : les 5 éléments demandés dans les dossiers de candidature.

Vote sur la composition et le fonctionnement de la commission des ATER : approuvée à l'unanimité

BC précise que les modalités d'évaluation et l'application de coefficients pour chaque critère fera l'objet d'un Conseil restreint aux directions des UR à la suite du Conseil de l'ED du 4 février 2025.



La Commission d'attribution des contrats doctoraux.

Composition. BC : point plus délicat, car la composition de cette commission a fait l'objet de plusieurs votes partiels, sur des points différents, mais jamais d'un vote sur la composition d'ensemble et les modalités de vote.

Eléments relatifs à la composition approuvés antérieurement par vote :

les 16 directions d'UR (1 seule personne/UR, DU ou DA, ou EC désigné par la direction au moins 2 mois avant la réunion de la Commission, si possible), directrice (ou directeur) de l'ED, responsable administrative de l'ED, VP Recherche, représentants des doctorants (maximum 3 en même temps, présence à tour de rôle pour toute la durée du concours possible, accès aux dossiers restreints au formulaire de candidature + lettre de motivation).

Chantal Duthu (CD) rappelle qu'au départ, les doctorants ne voulaient pas siéger dans la Commission. BC rectifie : c'était une proposition de Sandro Landi, mais le Conseil avait voté contre.

Eléments relatifs aux voix délibératives approuvés antérieurement par vote :

1 voix/UR présente (pas de procuration), directrice (ou directeur) de l'ED, VP recherche, Représentants des doctorants ne votent pas.

Elément relatif à la composition partiellement approuvé antérieurement par vote, ayant évolué au fil des années sans discussion formelle en Conseil :

BC expose la situation, après consultation des CR des conseils réunis sous la direction de Sandro Landi : au printemps 2016, Sandro Landi propose que la Commission intègre une personnalité extérieure, au nom de l'ouverture du doctorat sur le monde professionnel hors ESR. Le Conseil approuve (par vote) d'abord cette proposition puis celle de désigner Laurent Dudych (alors directeur de l'usine Ford de Blanquefort) pour siéger à ce titre (avec voix délibérative). Depuis cette date, aucune autre discussion n'a été engagée sur ce point. Agnès Vatican, siégeant au Conseil de l'ED au titre de personnalité extérieure, a siégé à plusieurs reprises à la Commission (avec voix délibérative), en fonction de ses disponibilités aux dates du concours.

BC rappelle ensuite qu'en juin de cette année, la possibilité d'une participation à la Commission des 4 personnalités extérieures siégeant au Conseil, et de 14 directions d'UR confirmées, l'a amenée à consulter en urgence le Conseil restreint aux directions des UR et à organiser un vote en ligne (sur Frama) sur une proposition émanant de cette consultation expresse, étant entendu qu'il s'agissait d'une disposition transitoire pour le concours 2024, le point devant être réétudié au cours de l'année 24-25 pour établir une règle stabilisée pour les années suivantes. (Dans la pratique, pour le concours 2024, étaient présentes avec voix délibératives : 14 directions (ou représentations) d'UR et 3 personnalités extérieures).

Puis elle rappelle la proposition, approuvée par 12 directions d'UR / 16, les autres ne se prononçant pas : toutes les personnalités extérieures peuvent siéger à la Commission, si leur nombre est > à 2, leur vote compte pour $\frac{1}{2}$ voix, celui des directions des UR comptant pour 1 voix, ceci dans un souci d'équilibre.

Cette décision a suscité des remous et émotions. Agnès Vatican s'en est ouverte ainsi que quelques membres du conseil, Laurent Dudych a, pour sa part, démissionné.



BC lance ensuite la discussion autour de la règle à adopter.

- Olivier Devillers (OD) propose l'application de pourcentages.
- Bernard Peyrical (BP) juge cette demi-voix problématique et pense qu'il vaudrait mieux limiter le nombre de personnalités extérieures pouvant siéger dans le Conseil.
- Pascale Antolin (PA) s'interroge sur le passage de 1 à potentiellement 5 personnalités extérieures dans cette Commission. Comment cela s'est-il produit ?
- BC répond que le sujet n'a jamais été discuté, il semble que personne ne se soit inquiété à l'ED de ce point. Elle suppose que l'intégration d'Agnès Vatican dans la Commission a été interprétée au sein du service comme l'intégration automatique de toutes les personnalités extérieures membres du Conseil à la Commission. Ceci à une époque où la Commission était parfois appelée Conseil, ce qui introduisait un risque de confusion entre les deux instances.
- Pierre Sauvanet : Une « demi-voix » n'est pas convenable. Une tête une voix. La proposition de BP lui semble juste : 2 personnalités extérieures, ce serait une bonne proportion.
- Raphaël Estève, indépendamment des qualités des personnalités extérieures, voit dans leur intégration à la Commission comme le prolongement du passage de la responsabilité d'attribution des contrats doctoraux des UR au Conseil de l'ED, établie ensuite en Commission. Il considère qu'il s'agit d'une stratégie de dépossession des UR d'une part de leur responsabilité scientifique.
- Agnès Vatican recommande un besoin de clarification. Elle indique avoir été sollicitée par Sandro Landi pour participer aux auditions pour l'attribution des contrats doctoraux, en tant que personnalité externe apportant un regard extérieur sur les projets et candidatures. C'est un honneur, mais c'est aussi une charge, qui ne fait pas partie de sa charge de service et de ses obligations professionnelles, contrairement aux autres membres (directions UR et ED) de la Commission. Elle pense y faire œuvre utile, ce qui est moins le cas pour les Conseils de l'ED qui traite d'affaires internes sur lesquelles les personnalités extérieures n'ont pas grand-chose à apporter.

BC répond sur ce dernier point : les personnalités extérieures, on l'a vu tout au long de l'année, contribuent de façon très utile aux discussions des Conseils.

- Agnès Vatican poursuit : le règlement intérieur doit préciser le nombre de personnalités extérieures, leurs fonctions, leurs charges, leurs responsabilités Et, point de principe, la possibilité d'exercer pleinement leurs droits.
- BC : le décret fixe la composition du Conseil de l'ED : 14 représentants des UR, l'ED a choisi les directeurs d'UR ; 5 personnalités extérieures, 2 représentants BIATSS, 5 élus doctorants titulaires et 5 suppléants. Il ne dit rien sur les modalités d'organisation du concours pour l'attribution des contrats doctoraux : chaque ED en décide, la nôtre a voté sur plusieurs des points concernant cette organisation, mais pas tous (cf. les rappels avant la discussion). Nous devons préciser la composition de la Commission, elle doit être strictement définie, y compris afin de pouvoir répondre en cas de recours administratif.



- Kim-Sang Ong-Van-Cung (KSOVC) donne son avis, puisqu'il y a 5 personnalités extérieures dans le Conseil de l'ED, le nombre de 2 dans la Commission des contrats doctoraux semble adapté. Si l'on veut des personnalités extérieures dans cette Commission, c'est en vue de la professionnalisation du doctorat, deux voix sont une solution équilibrée. Par ailleurs, elle indique ne pas partager l'analyse de Raphaël Estève.
- OD souhaite que deux points soient éclaircis : 1) la présence de personnalités extérieures dans la Commission n'est pas évidente. Dans d'autres ED leur présence n'est pas systématique. 2) le nombre de ces personnalités, qui les désigne parmi celles qui siègent au Conseil ? selon quelles modalités délibératives ?
- Jean-Paul Engélibert (JPE) : deux c'est une représentation, d'accord avec Kim sur leur rôle d'ouverture sur monde extérieur. Pour répondre à OD c'est le Conseil de l'ED dans son ensemble qui doit désigner les personnalités extérieures siégeant à la Commission.
- PA : oui, mais sur quels critères ?
- Nicolas Labarre (NL) souligne la particularité de cette commission qui peut être un lieu de contentieux où les échanges peuvent être difficiles. Cette année, le nombre important de contrats doctoraux (26) a permis d'atténuer les tensions.

AV, qui doit partir pour une autre réunion, se dit rassurée, après les remous de l'été et le sentiment de déception et le cœur lourd avec lesquels elle a quitté la Commission le 3 juillet au soir, au regard des engagements dans un exercice qu'elle trouve passionnant. Elle remercie les membres du Conseil pour les échanges de ce jour.

BC remercie les collègues pour ce riche partage de points de vue. Le CR rendra compte de ces prises de parole, afin que chacun puisse y réfléchir pour préparer la reprise de la discussion, et une prise de décision, lors du Conseil du 26 novembre.

OD demande que le Conseil du 26 novembre précise aussi les conditions de nomination par les directions des UR d'un.e autre membre pour les représenter dans la Commission, ceci afin de se prémunir des risques d'invalidation en cas de recours administratif.

b. Le processus d'admission en doctorat :

BC rappelle le pré-requis de la mention Bien. Les mentions doivent être prises au sérieux, les résultats au Master sont significatifs.

A propos des dérogations à ce pré-requis, elle informe le Conseil qu'en dessous de 13/20 au Master elle considère qu'il n'y a pas de dérogation possible, le niveau étant trop faible. Qu'en pense le Conseil ?

- CLM fait écho aux pratiques de la section 22 du CNU, une thèse peut ne pas être exceptionnelle mais les travaux complémentaires et les publications scientifiques de qualité, ce qui peut amener à une qualification ultérieure. Ne peut-on pas faire de même pour les dérogations à la mention ?



- DS évoque le cas de l'ENSAP où les Masters n'ont que trois notes : c'est un peu réducteur et peut rendre difficile l'obtention de la mention Bien, ou même d'une moyenne de 13/20, en dépit de la qualité de l'équivalent du mémoire de recherche (peu de compensations).

BC répond que dans les cas limites elle regarde attentivement les relevés de notes demandés dans le dossier de candidature, avec une attention spécifique aux matières de type méthodologie, épistémologie, et rédaction de mémoires.

Un autre point d'attention concerne les Masters pros qui ne reçoivent pas de formation à la recherche, ce qui induit souvent un avis réservé.

- Mariella Causa (MC) relève qu'il faut contextualiser ces critères notamment pour les étudiants étrangers. De multiples éclairages doivent être apportés.
- NL s'interroge sur l'opportunité du 13/20 : 14 c'est un seuil significatif, le 13 a-t-il vraiment un sens ? Il n'en voit pas la finalité.

BC répond que le pivot du 13 ne serait pas intégré dans le Règlement intérieur, c'est un repère dans l'étude des dossiers tangents. C'est un pivot significatif pour les candidats qui sortent tout juste du master, pour les autres on peut prendre en considération le parcours post-Master, un peu comme le CNU pour la qualification des docteurs quelque temps après leur soutenance.

Vote sur la conservation de la mention Bien pour l'admission en doctorat : approuvée à l'unanimité

Dans le prolongement de cette discussion générale, BC présente un bilan provisoire de la campagne d'admission 2024 en cours : 67 candidatures, auxquelles s'ajoutent les 26 contrats docs UBM de juillet + 3 contrats ENS.

c. Les conditions de réinscription après abandon

Actuellement, dans le cas d'une thèse trop longue et infructueuse, suite à un abandon ou radiation, deux ans d'arrêt sont imposés avant une réinscription en 1ère année.

Dans le cas d'une raison indépendante de la volonté du doctorant, par exemple une maladie grave, une année de césure ou, à titre très exceptionnel une année de suspension, peuvent être proposées, ou parfois un arrêt de la thèse, avec possibilité de réinscription dès l'année suivante (pas de temps de latence).

- Damien Sans : lorsque la thèse est arrêtée en fin de parcours car elle n'est pas soutenable, mais que cela résulte d'un manque manifeste de suivi par le directeur de thèse, ne faudrait-il pas, là aussi, ne pas imposer un temps de latence, si le/la doctorant.e souhaite se réinscrire en thèse avec une nouvelle direction ? Il évoque un cas précis.
- MC s'interroge : dans ce cas-là, quel a été le rôle du CST ? BC précise que le CST n'a jamais signalé de difficultés, car la doctorante ne les a jamais évoquées, jusqu'à sa dernière année. Elle rappelle l'importance, pour les doctorants, de faire état de tout problème lié à leur direction : auprès de leur Comité de suivi, et/ou des représentants des doctorants, et/ou de la gestionnaire de leur dossier à l'ED, et/ou de la direction de l'ED.
- RE revient sur la présence du directeur dans le CST.



- BP : un effort pédagogique est nécessaire car la tonalité des CST a changé.

BC rappelle que les CST ne donnent plus d'avis sur la réinscription.

- PA relève que jusqu'à l'arrêté de 2022, le comité permettait de prendre connaissance des bonnes conditions de travail, depuis les nouvelles modalités les questions sont davantage relatives au travail scientifique, des précisions sur les attendus des CST sont nécessaires.

BC est d'accord et se propose de programmer une réunion zoom avec les directeurs de thèses et l'ensemble des EC de l'UBM sur ces CST.

La question d'une grille cadrant le déroulé du CST est posée. Ce point sera mis à l'ODJ du Conseil du 4 février 2025, les réunions de CST avant cette date étant rares.

2. Le budget 2024

Sur les demandes d'aides de la 3^e campagne d'appel : 4000 euros (budget disponible) ont été alloués sur un montant total de 9420 euros d'aides demandées (tableau envoyé avec l'OJ du Conseil).

Les choix furent difficiles et il a donc été utile d'être nombreux. Une liste d'attente a été établie en fonction des résultats des aides demandées à Bordeaux Métropole.

Validation des décisions de la Commission d'attribution des aides financières de l'ED, 3e appel : approuvée à l'unanimité

Tableaux présentant un bilan sur l'année de la totalité des fonds alloués au soutien des doctorants (cf. Annexe). Commentaire : les missions de terrain sont les plus onéreuses. Le VP recherche est sollicité pour maintenir le supplément de dotation des UR fléché doctorants, et plaider en faveur de l'augmentation de la dotation annuelle de l'ED, qui n'a pas bougé depuis des années.

Sur le montant par étudiant (voir tableau en Annexe) : RE suggère d'insérer une colonne indiquant les sommes demandées. BC le note pour le bilan 2025.

Budget général : pas de problème particulier.

3. Point sur l'offre de formation :

Actuellement sont proposées 167 heures de formation, assurées par 68 intervenants dont 32 EC, 24 doctorants (pour 9 formations), 7 BIATSS et 5 extérieurs.

Un rappel est fait des obligations plancher de formation :

- Les doctorants financés valident 60h UR et suivent 60h ED, dont 20h minimum dans la catégorie « Formation professionnelle » (qui comprend l'intégrité scientifique).
- Les doctorants en CIFRE et les doctorants non financés valident 60h UR et suivent 30h ED. Pour eux, un flou persiste sur le nombre d'heures minimum à suivre dans la catégorie « Formation professionnelle ». Une discussion s'engage pour décider de ce minimum. Il en ressort que le nombre global d'heures (30h) est trop faible pour imposer un ratio, et qu'il vaudrait mieux laisser cela à l'appréciation de chaque doctorant.e (l'intégrité scientifique étant obligatoire).



Sur les modalités de validation des formations URFIST et des formations sur des techniques spécifiques suivies hors UBM.

- Les formations sur des techniques spécifiques sont à valider sur les 60h UR
- L'URFIST assure des formations particulières, et des formations qui font doublon avec celles assurées par l'ED. CD indique que l'ED valide les formations qu'elle n'assure pas elle-même jusqu'à hauteur de 10h, pour les autres c'est au cas par cas.
- PA pense que ces formations qui font doublons avec les nôtres devraient pouvoir être validées par l'ED car cela donne une plus grande souplesse de lieux et de dates pour les doctorants éloignés et en emploi.
- BC propose de réfléchir sur ce point lors d'un prochain Conseil, pour mise en application à la rentrée 2025. Faut-il abandonner les formations qui font doublon ?

Inscription aux formations : lors du Conseil du 7 mai, les doctorants ont demandé que les inscriptions restent ouvertes jusque J-2, afin de limiter les désistements, et le remplacement de la « liste grise » par une liste d'attente.

BC : la liste grise paraît être une meilleure solution car elle a le mérite de la clarté, et elle a une date limite : au bout de 3 mois, « sortie » de cette liste, récupération du statut « normal ».

Vote sur l'inscription jusque J-2 : approuvé à l'unanimité

Vote sur la proposition du maintien de la liste grise plutôt que l'introduction de la liste d'attente : approuvée à l'unanimité moins 1 abstention

4. Déroulé de la thèse

a. Demandes de codirections

- Mme Maïlys Richard pour le co-encadrement avec M. Norbert Mercier de la thèse de Mme Chloé Chane Kouo (ArchéoSciences Bordeaux)
- Mme Laëtitia Borau pour le co-encadrement avec M. Alain Bouet, de la thèse d'Arthur Boué (Ausonius)
- M. Nicolas Champ pour le co-encadrement avec Nicolas Labarre de M. Quentin Lefort (CLIMAS)
- Mme Adriana Sotropa pour le co-encadrement avec Mme Pascale Mélani de la thèse de Mme Ekaterina Sokolova (Plurielles)
- Mme Aránzazu Sarría Buil pour le co-encadrement avec Mme Isabelle Poulin de la thèse de Mme Lucile Bordes (Plurielles)
- M. Pierre Crétos pour le co-encadrement avec Mme Barbara Stiegler de la thèse de M. Mounir Zakriti (SPH)

Votes : les demandes de codirections sont approuvées à l'unanimité

b. Demandes de direction de thèse sans HDR

La demande Guillaume Hanotin (CEMMC) pour une direction sans HDR doit être étudiée ultérieurement, des précisions doivent être apportées sur son choix de diriger une des deux thèses qui lui sont proposées car il ne peut en inscrire plus d'une par an.



c. Demandes de rédaction et soutenance en anglais

- Mme Adriana Iuliano, dirigée par Isabelle Pianet et Mathilde Carrive (Archéosciences Bx)
- Mme Tiphaine Calcoen, dirigée par Lionel Larré (CLIMAS)

Demande de Mme Iuliano : approuvée à l'unanimité

Demande de Mme Calcoen : pas de vote car de droit

BC : Il n'est pas nécessaire que les demandes de rédaction en langue étrangère pour des thèses inscrites en mention de ladite langue soient présentées en Conseil et fassent l'objet d'un vote, étant de droit. Aussi, proposition de ne plus les mettre à l'OJ des Conseils et de présenter pour information un bilan annuel au premier Conseil de l'année suivante.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5. Questions diverses :

a. Proposition d'adhésion au réseau resCAM (Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales en Création, Arts, Media)

La cotisation s'élève à 500 euros annuels. BC propose une répartition du coût entre ED et UR concernées par le Réseau. Pierre Sauvanet est favorable au partage et sollicitera Pierre Katuszewski et Pierre Baumann. Jean-Paul Engélibert indique que ce réseau intéresse aussi Plurielles, Vincent Liquète signale que le MICA pourrait l'être aussi : à voir.

Le Conseil est plutôt favorable mais il est décidé de voter en une fois sur l'adhésion et le partage de la cotisation lors du Conseil du 26 novembre.

b. Le projet Remue-Ménages 2024/2025

L'appel à projets pour le FSP ne mentionne pas le doctorat est-ce un oubli ? BC va écrire aux VP CFVU et CA à ce sujet et demande au Conseil si elle peut mentionner dans sa demande son appui, sans pour autant rédiger une motion, qui semblerait excessive. Accord du Conseil.

Une demande de financement va être déposée à la CVEC : 5.000€, le maximum qui peut être demandé, comme pour 2024. Le Conseil doit approuver le projet et la demande.

Projet et demande à la CVEC : Approuvés à l'unanimité

c. Rendez-vous d'octobre

Remise des diplômes : le 9 octobre les gradins ne seront hélas pas livrés. 84 diplômés.

Proposition de modification du déroulé : lecture des noms et sujets de thèses des présents, puis seulement le nom des absents. Accord du Conseil.

Journées de rentrée des nouveaux doctorants : présentation du programme des 23 et 24 octobre 2024

Fin du Conseil à 12h30



Réunion du Conseil restreint : nomination de 3 personnalités extérieures afin que le Conseil soit au complet. Appel à propositions :

- Stéphane Weiss (Région Nouvelle-Aquitaine).
- CD propose un représentant de la CDFI, un représentant de l'INP.
- Caroline le Mao : Laurent Védrine (musée d'Aquitaine) mais associé chez nous.
- Nicolas Labarre propose un traducteur : Laurent Queyssi ou D. Archambaud, fondateur de la Villa Valmont
- Les membres du Conseil sont invités à poursuivre leurs réflexions.

12h50, fin du Conseil restreint



Annexes

- Soutien aux doctorants, bilan sur l'année

UR	Montants accordés	% par équipe	nbre doctorants	Montant/doctorant
AMERIBER	1 400	7,53%	44	32€/étudiants
Archéosciences	200	1,08%	17	12€/étudiants
ARTES	1 750	9,41%	27	65€/étudiants
AUSONIUS	200	1,08%	42	5€/étudiants
CEMMC	1 350	7,26%	44	31€/étudiants
CLIMAS	2 400	12,90%	41	59€/étudiants
IKER	300	1,61%	18	17€/étudiants
LAM	3 170	17,04%	15	211€/étudiants
MICA	1 950	10,48%	72	27€/étudiants
PASSAGES	1 500	8,06%	40	37,5€/étudiants
Plurielles	3 150	16,94%	70	45€/étudiants
SPH	1 230	6,61%	41	30€/étudiants
TOTAL	18 600	100%	471	39,50€/étudiants

- Soutien aux doctorants, bilan sur l'année

Appel	Montants demandés	Montants attribués ED	%
1	1 3556,46	9 000	48%
2	1 0945,21	5 600	30%
3	9 420	4 000	22%
TOTAL	33 921,67	18 600	100%

	Mission terrain	Colloque	Mission + Colloque	Activités doctorantes	Total
Europe	4 500	3 530	550	2 250	10 830
Afrique	1 600	0	1 600	0	3 200
Amérique	1 850	1 720	1 000	0	4 570
TOTAL	7 950	5 250	3 150	2 250	18 600